

Compte rendu réunion du 23 janvier 2024

« AFES et débats de société »

Présents

Présents : Jacques T, Sophie R, Pascal P, Charles G, Thomas F, Christophe D, Baptiste A, Etienne D, Hermine H, Isabelle L, Siobhan S, Michel B, Clarisse BB, Marie Françoise S, Alain B. Agnès G., Christine L. B.

Rappel des faits :

23/12 : Sollicitation du collège français des sociétés savantes académiques de signer un communiqué en réaction à la loi immigration.

Lien vers le communiqué : <https://societes-savantes.fr/wp-content/uploads/2023/12/College-societes-savantes-academiques-loi-immigration.pdf>

Jacques THOMAS a sollicité les membres du CA par mail pour connaître leur positionnement quant à la signature par l'AFES de ce communiqué. Réception de 11 réponses positives de membres du CA et trois contre ou sur la réserve ayant amené Jacques à proposer la signature de l'AFES de ce communiqué.

Suite à des retours de membres du CA s'opposant à cette signature, Jacques a retiré la signature de l'AFES de ce communiqué.

Cet épisode a mis en évidence l'importance de réfléchir à une procédure pour porter la parole de l'AFES à l'extérieur (occasions, sujets, gouvernance du débat et de la décision au sein de l'Afes – bureau, CA, Adhérents - modalités de rédaction et de diffusion).

ODJ proposé par Jacques (Validé par l'ensemble des présents)

1. 17h 30 : Comment le CA peut se saisir d'une question d'actualité qui fait débat et comment on traite et valide un positionnement AFES sur ce questionnement ?
2. 18h15 : Comment communiquer, comment valoriser les avis/positionnements de l'Afes ?
3. 18h30 : Gestion de la liste sols-Afes, vitrine malgré tout de l'Afes vers l'extérieur

Remarques :

Particularité pour les avis vers le CNB : il semble compliqué au vu des délais impartis chaque fois de passer par le CA : les personnes déléguées (Marie-Françoise et Charles ont toute confiance du CA).

Le débat est récurrent (cf lettre ouverte de BIOGEE), les enjeux de société concernent une multitude de sujets.

Afin de répondre sereinement une prochaine fois quelle procédure élaborer pour attirer entre autres l'attention des pouvoirs publics ?

1. 17h 30 : Comment le CA peut se saisir d'une question d'actualité qui fait débat et comment on traite et valide un positionnement AFES sur ce questionnement ?

1^{er} Point (Jacques) : s'appuyer sur les statuts et valeurs de l'Afes pour discerner le bien-fondé d'une position de l'Afes

Il est effectivement indiqué dans les statuts de l'AFES les rôles suivants :

4. Favoriser la communication des résultats de la recherche, la diffusion et le partage des informations relatives à la Science du sol ;
5. Promouvoir et vulgariser la connaissance des sols auprès de tous les publics. L'Afes s'attache en particulier à les sensibiliser à la gestion des sols et à leur protection.

- Est-ce que les valeurs « véhiculées » sont lisibles et transparentes ?

Si on aborde cette question à l'oral (choix des partenaires et prestataires) ou à l'écrit (recommandation d'ouvrages ou de travaux) elles ne sont pas explicitement écrites.

- Cf règlement intérieur

L'Afes participe aux débats d'actualité et s'engage en animant les commissions et groupes de travail qui apparaissent utiles à ses administrateurs

Toute représentation est accompagnée d'une lettre de mission validée par le Conseil d'administration. Tout représentant rend régulièrement compte de son activité au Conseil d'administration

2^{ème} point : Quelles règles et quelle procédure mettre en place ?

Il semble important de se poser les questions suivantes :

- Quelles règles ?
 - Choix d'un sujet
 - Contributions :
 - Qui ?
 - Comment ?
 - Validation : comment ?

Discussion : Jusqu'où une prise de position peut-elle aller ?

Autrement dit quel bien-fondé et quelle légitimité de l'Afes ?

Uniquement sur les sujets concernant les sols ou élargir aux sujets eau, atmosphère, paysages... puisque les sols sont à l'interface et les sols appellent des questions transversales ?
Uniquement sur des questions de connaissances scientifiques ou aussi sur des positionnements politiques au sens de s'occuper des affaires de la cité ?

Points de vigilance 1 : mise en danger des subventions reçues par l'AFES de la part de financeurs publics ?

- Quand il s'agit de fournir des avis sur une consultation publique sur un sujet qui touche directement au sol, l'Afes est tout à fait légitime mais sur des sujets qui ne portent pas sur les sols directement c'est plus délicat : attention aux conséquences que cela peut avoir sur les demandes de financement donc les salaires engagés. L'AFES a des salariés dépendant de subventions publiques, c'est cela qu'il ne faut pas oublier et qui est différent des autres sociétés savantes.

- Dès qu'il y a une ambiguïté sur ce que fait une organisation à qui on donne un financement et bien on préfère ne pas donner ce financement.
- Dès qu'on rentre dans un éventuel clivage politique → nécessité de stopper le débat.
- Problème politique ou scientifique ? Mais quand le politique empêche une certaine science de se faire est-ce qu'il ne faut pas intervenir aussi ?
- Le débat de société mérite un préalable : nous pensons telle chose sur tel sujet après en avoir débattu en interne. Rédaction commune interne d'un avis pour après se rallier à d'autres.
- Débats sociétaux vont rejaillir sur la recherche / enseignement OK mais si on a pu filtrer / tamiser ça en interne CA puis jusqu'aux adhérents
- Sur la question plus spécifique de la sollicitation de la SOCACAD sur la loi immigration, nous avons pointé la problématique des difficultés administratives que cette loi allait poser pour des étudiants étrangers

Point de vigilance 2 : Le sol est fédérateur de tout : c'est notre champ de compétence

- Mais on peut très bien être concerné par des disciplines qui sont voisines des nôtres (botanistes, biologistes, ...)
- Et les questions concernant l'eau, l'atmosphère, les paysages, les changements d'usage ? Le sol est au cœur de questions transversales qui concernent les affaires de la cité.
- Nous simplifier la vie en tant qu'AFES pour se consacrer uniquement à des sujets qui sont en lien avec le sol ? mais en même temps d'autres sujets nous traversent, nous atteignent

Point de vigilance 3 : dialogue avec les adhérents

- L'AFES est responsable face aux adhérents : il faudrait poser des garde-fous pour ne froisser personne
- Quelle réaction de la part des adhérents si on s'engage sur les affaires de la cité... par des propos plus « politiques » (désertion ?)
- Tout ce qui est clivant fait fuir les gens
- Est-ce qu'on surestime l'impact que peut avoir la démarche d'une signature au bas d'un communiqué proposé par d'autres que nous ?

Point de vigilance 4 : Faut-il ou non être dans la Socacad ?

- Quelles sont les procédures suivies par les autres sociétés savantes ?
- Vraisemblablement les modes de gouvernance sont différents : comment les autres obtiennent-ils un consensus ? Il est en effet important de prendre le temps de consulter l'ensemble du CA et ça peut donc prendre du temps.
- Le nombre fait la force et se joindre à un communiqué collectif peut avoir davantage de poids ? mais le consensus n'est pas simple
- Si on doit se préoccuper uniquement des sols est-ce que l'on continue à adhérer au collège des sociétés savantes académiques de France ?
- Mais si on est OK pour faire partie de cette communauté alors notre champ de débat va au-delà du sol

- Assez stupéfait de voir des sociétés savantes qui répondent « au tac au tac ». On n'est pas les seuls à avoir ce type de discussion. (beaucoup de points viennent faire débat).
- Peut-être qu'on n'est pas suffisamment impliqué dans ce cercle SOCACAD. Peut-être qu'en étant plus proches, on pourrait aussi proposer des modifications aux textes qui sont proposés.
- Autre chose : ce texte a été signé par les Présidents d'Université qui ont dû signer **en leur nom** et pas en tant que CA de l'Université. (Si on ne signe pas en tant qu'AFES, peut être signer en nos noms propres).

Point de vigilance 5 : qu'est-ce qu'on fait si on n'adhère qu'à une partie du texte ?

- Il faut être bien d'accord avec ce qu'on signe car difficile de généraliser et rester précis sur les avis qu'on donne.
- On n'attaque pas une loi, on attaque un point de la loi qui pose problème pour la mise en place de la science
- Certains articles de la loi... seront peut-être barrés par le Conseil constitutionnel ;

3^{ème} Point : Point d'accord : proposition de procédure en escalier quand l'Afes s'associe à d'autres

- Tenir compte des sensibilités variées, filtrer les informations
- Susciter les réactions des adhérents par sondage ou webinaire
- Prendre le temps de la réflexion : en débattre en interne avant mise au vote et décision « y aller ou pas »
- Pour aller plus loin on a besoin d'un temps de débat plus complet (reporter à l'AG)
- Intérêt d'entendre des témoignages

➔ **La procédure suivante est proposée lorsque l'on reçoit une sollicitation pour un positionnement de l'AFES sur un sujet donné :**

- 1- Questionner le bureau : est-ce que l'Afes doit prendre position ?
- 2- Si le bureau le juge opportun, les membres du bureau le font remonter aux membres du CA : débat en CA
- 3- Si consensus en CA : décision d'élaborer un Communiqué de presse
- 4- Si non consensus se tourner vers les adhérents et lancer un vote
- 5- Communiquer sur l'avis obtenu

Reste à décider s'il faut une réponse à majorité, majorité qualifiée ou unanimité
Y mettre de la souplesse

1. 18h15 : Comment communiquer, comment valoriser les avis/positionnements de l'Afes ?

Communication par Autosaisine (2 occasions)

Soit l'Afes traite seule d'un sujet d'actualité

Soit un communiqué est proposé par d'autres, on ne signe pas mais l'AFES informe de son côté

- Faire communiqué de presse Afes et faire paraître le texte sur le site
- Les sollicitations des autres Sociétés savantes sont des opportunités pour interroger les adhérents, former un consensus, le publier sur le site
- Etablir une autre procédure quand c'est l'Afes qui se saisit d'une question
- Prendre l'habitude de stocker les textes « Avis de l'AFES » dans un endroit qui progressivement fasse référence. (comme on a eu l'occasion de le faire avec des « synthèses » sur des thèmes discutés sur la liste sols-afes (par Isabelle)
- Que les avis soient publiés sur le site OUI mais pas seulement (ça va dépendre de l'objet de la saisine de l'AFES).
- Rédaction commune interne d'un avis à l'occasion de consultations publiques pour après se rallier à d'autres. Commencer par une consultation du bureau et solliciter d'autres administrateurs après accord du bureau.
- Réseaux sociaux ? Tribunes dans les journaux (The conversation) ? Mais c'est très chronophage.
- Pourquoi ne pas prévoir une rubrique « OPINIONS » dans EGS ?
- Des instituts scientifiques publient aussi des manifestes, la dernière du MSHN est un bon modèle <https://www.mnhn.fr/fr/manifeste-du-museum-justice-environnementale>. Ces manifestes sont un éclairage scientifique d'un thème sociétal.

18h30 Gestion de la liste sols-afes

Rappel des résultats du sondage sur la liste : <https://afes-cloud.artifaille.fr/index.php/f/134481>

Est-ce que l'on souhaite maintenir la situation actuelle : légèrement non mais très mitigé.

Modération : Oui majoritairement

Forum : majoritairement oui (avec notification des discussions qui m'intéressent)

Accès : pas seulement aux adhérents de l'AFES (mais ¾ des réponses au sondage provenaient de non adhérents)

Sophie :

Présentation retour forum – attentes retours techniques

Possibilité accès adhérents avec lecture écriture ou bien accès uniquement lecture pour les non adhérents par exemple

Il y a aussi un forum prévu dans e-sol : il faut éviter la duplication des efforts.

Michel :

Pour limiter uniquement aux adhérents : il faut un modèle économique : obligation d'adhésion pour participer

Etienne :

Manière dont on s'exprime sur la liste : règle de l'expression scientifique doit être clairement stipulée.

Les réponses et avis doivent suivre la codification des échanges dans le domaine scientifique

Par contre la liste AFES manque de débat. Son plus gros défaut est qu'elle est assez creuse ce qui permet à des gens de s'étaler / polluer

Possibilité de se construire un calendrier pour aborder des questions qu'on a traité au début de la réunion. On sait que telle ou telle question va arriver, on peut donc provoquer le débat (avec la règle du débat scientifique)

Pas forcément pour le forum mais ok pour garder la liste

Alain :

Maintien des deux :

Forum qui permette de gérer les projets aussi

Garder la liste comme informative et avoir un forum de gestion de projet. Consolider un cahier des charges lorsqu'on écrit à la liste / manuel d'utilisation.

On peut, si on sort du cahier des charges, exclure des gens de la liste

Jacques :

Aujourd'hui, de fait il y a une modération

Christian demande si le CA doit lui donner des règles de modération ou bien on laisse Christian Walter gérer et laisser passer tous les messages.

Michel : la proposition d'Etienne reste cependant très intéressante pour dynamiser la liste

Alain :

Règles de fonctionnement de la liste :

- Bienveillante
- Discours scientifique
- Enjeux sol

Importance de se voir et du présentiel pour pouvoir mieux se connaître, se faire confiance et donc se répartir les tâches

L'AG et le séminaire « Administrateurs Salariés » du 18 juin devrait aussi permettre de discuter de ces enjeux.